

EN BREF

Les cascadeurs de Salle-la-Source ENVIRONNEMENT. Les défenseurs de la cascade de Salles la Source qui ont fait de leur village un Larzac et un Notre Dame de la Lande à la fois, se réjouissent de ce que le tribunal d'Instance de Rodez vient de déclarer illégal un tronçon de la conduite forcée aménagée par la Société Hydroélectrique de la vallée qui doit supprimer ledit tronçon dans les deux mois.